



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Service médical
Grand Est

PLACE DES INFIRMIERS DU SERVICE MÉDICAL DANS LE SUIVI DES ASSURÉS EN ARRÊTS DE TRAVAIL

Dr Pascal BECKER
Médecin-conseil chef adjoint, DRSM Grand Est

INTRODUCTION

Le service médical fait face à une pénurie de médecins-conseils

Depuis 2017, recrutement d'infirmiers du service médical et lancement d'une logique de délégation de tâches

- recueil d'informations médicalisées auprès des assurés
- proposition d'orientation au médecin-conseil

Objectif de l'étude

Analyser la cohérence entre la proposition d'orientation faite par l'infirmier suite au recueil des informations médicales et l'avis final du médecin-conseil dans le cadre du suivi des arrêts de travail

MÉTHODE



Sélection aléatoire de 200 dossiers d'assurés en arrêt de travail ayant une proposition d'orientation par un infirmier et un avis du médecin-conseil signé

- Périmètre géographique : Moselle
- Période : du 01/09/2021 au 28/02/2022
- Sur chaque dossier
 - Recueil du type de proposition émis par l'infirmier (favorable à la poursuite de l'arrêt ou défavorable)
 - Recueil de l'avis signé par le médecin-conseil (favorable à la poursuite de l'arrêt ou défavorable)

RÉSULTATS

Parmi 547 dossiers, sélection aléatoire de 200

Suites données par les médecins-conseils

Propositions infirmiers

- 180 avis favorables
- 20 avis défavorables



Au total : 3 discordances soit 1,5 %

Détails des avis discordants

- 1 proposition favorable infirmier suivi d'un avis défavorable : il s'agissait d'une stabilisation chez une patiente en invalidité pour tumeur maligne du rein diagnostiquée il y a sept ans et l'arrêt était en rapport avec une pathologie ophtalmologique (1 mois d'arrêt)
- 2 propositions défavorables infirmier suivi d'un avis favorable : dans les 2 cas il s'agissait d'un syndrome anxieux en arrêt de travail depuis plusieurs mois

DISCUSSION

- Pourcentage d'avis défavorables proposés par les infirmiers faible mais proche de ceux constatés pour l'étude de dossiers sans critères de ciblage
- Cohérence entre proposition infirmier et avis du médecin-conseil forte, notamment en cas d'avis favorable à la poursuite de l'arrêt
- Les éléments médico-administratifs recueillis par les infirmiers semblent pertinents aux médecins-conseils pour prendre une décision
- Limite : nombre important de reprises fixées à la fin de l'arrêt de travail prescrit:
 - cela est également le cas si convocation par le médecin-conseil
 - recueil d'information suffisant ?

CONCLUSION

Concordance forte entre les propositions
d'avis des infirmiers et les décisions finales
des médecins-conseils

Discordances très faibles en nombre
et portant sur des dossiers complexes

Conclusion en faveur de la complémentarité
des métiers et du recrutement d'infirmiers
en vue de dégager du temps médical

